

TARIFS APPLICABLES AU 15/08/2010

Délibération du 05 juillet 2010

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PAR ENFANT

Vacances scolaires : Inscription minimum 3 jours par semaine, toute inscription donnera lieu à facturation (sauf certificat médical)

Tarif journée : tout repas pris au centre de loisirs entrainera une facturation de la journée complète

Quotient Familial (2)	Tarif journée (avec ou sans repas et gouter)				Tarif demi-journée (sans repas)	
	Enfant habitant ou scolarisés au sein de la Communauté de Communes		Enfant hors Communauté de Communes (1)		Enfant habitant ou scolarisés au sein de la Communauté de Communes	Enfant hors Communauté de Communes (1)
	Journée	Forfait semaine (3)	Journée	Forfait semaine (3)		
< 500 €	05,30 €	23,87 €	10,61 €	47,74 €	03,18 €	07,60 €
De 501 € à 750 €	08,00 €	36,01 €	16,01 €	72,03 €	05,69 €	09,10 €
De 751 € à 1 000 €	09,68 €	43,57 €	19,37 €	87,18 €	06,92 €	11,36 €
De 1 001 € à 1 500 €	11,47 €	51,63 €	22,95 €	103,27 €	08,00 €	13,85 €
De 1 501 € à 2 250 €	13,69 €	61,60 €	27,38 €	123,20 €	09,14 €	16,01 €
> 2 250 €	17,16 €	77,22 €	34,32 €	154,44 €		18,28 €

Attention : un supplément est demandé pour toutes les sorties pédagogiques (camping, séjour neige, piscine, le pal ...)

Tarif garderie par enfant	
Journée	02,60 €
Demi journée	01,90 €
Plafond Mensuel	26,00 €

Si le dernier avis d'imposition des deux conjoints du foyer n'est pas fourni au plus tard le 31 décembre, le tarif maximum sera appliqué sans possibilité de rectification après facturation

(1) non scolarisés : exception faite pour les enfants domiciliés dans les communes de Cellule, Champs et Gimeaux pour lesquelles une convention a été mise en place

(2) Quotient Familial : le mode de calcul est le suivant : (revenu imposable mensuel des 2 conjoints du foyer + Allocation familiales / nombre de parts

(3) Forfait semaine : Valable uniquement pour une fréquentation consécutive du lundi au vendredi sans jour férié.